



**CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES
INITIALES PAR VOIE SCOLAIRE
EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
POUR LA RENTRÉE 2024**

Rapporteure : Patricia LAUPIN

**Délibération
Séance plénière du 18 décembre 2023**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis de la 4^{ème} commission en date du 5 décembre 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 11 décembre 2023,

Madame Patricia LAUPIN, rapporteure entendue,

DÉLIBÈRE

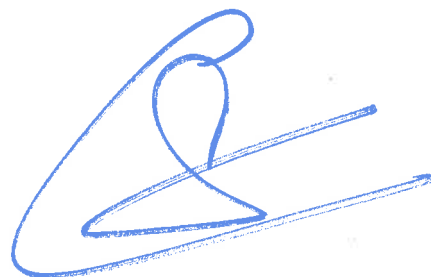
Avis adopté à la majorité.

Vote :

Pour : 79

Contre : 9

Abstention : 3



Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

Comme chaque année, le CESER est invité à s'exprimer sur la carte des formations professionnelles initiales par voie scolaire. Pour la rentrée 2024, l'établissement de cette nouvelle carte est principalement marqué par :

- les premiers impacts de la réforme du lycée professionnel voulue par le Gouvernement et annoncée en mai dernier,
- une évolution méthodologique de son élaboration,
- et une adaptation de l'offre à la fois pour améliorer l'attractivité des formations mais aussi pour mieux s'adapter aux besoins des écosystèmes locaux (réponses aux besoins des entreprises et des territoires).

Le CESER partage l'ambition générale portée dans ce rapport, à savoir mieux « *conjuguer les aspirations des jeunes, les besoins des acteurs publics et socio-économiques tout en incitant les transitions en cours, à venir* ». La carte des formations professionnelles initiales doit, en effet, être un des leviers pour appréhender et anticiper les besoins en compétences, que celles-ci soient particulièrement recherchées actuellement ou émergentes. Le CESER soutient, en outre, la demande de la Région de disposer d'un cadrage national venant préciser les attendus concernant les « métiers d'avenir », dans un souci de bien calibrer ces nouvelles formations et de prévenir les difficultés de recrutement que les personnes pourraient rencontrer ainsi que pour s'assurer qu'elles soient facilement insérantes.

UNE REFORME DU LYCEE PROFESSIONNEL QUESTIONNANTE

Concernant les premiers effets de la réforme du lycée professionnel, le CESER souhaite que celle-ci puisse se mettre en œuvre dans le cadre d'un juste équilibre entre aspirations des jeunes et de leurs familles et besoins des entreprises locales. La Région devra renforcer son action en matière d'information à l'orientation. Il est, en effet, indispensable de travailler à l'attractivité des

métiers. L'ensemble des acteurs devrait être associé à une co-construction sur la meilleure façon de préparer les jeunes à leur avenir.

La désignation par le Rectorat, dès septembre 2023, de 7 lycées « démonstrateurs de la voie professionnelle » répartis sur le territoire régional, est accueillie favorablement par le CESER.

UNE METHODOLOGIE RENOUVELEE POUR S'ADAPTER AUX NOUVEAUX ATTENDUS NATIONAUX ET MIEUX REpondre AUX BESOINS LOCAUX

Le CESER note qu'aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2024 une négociation, à la demande du ministère, pour la définition d'une convention régionale de partenariat dans la perspective de la mise en œuvre de cette réforme, convention qui sera co-signée par la Région, le Rectorat et la Préfecture de Région. Le CESER souhaiterait être consulté ou, à tout le moins, être destinataire en amont des termes de cette convention.

Il prend acte aussi de la mise en place de nouvelles concertations territoriales au niveau des COMités de DEVeloppement de l'Emploi (CODEVE), en sus des concertations déjà à l'œuvre auprès des acteurs emploi formation en région (OPCO, OF...). Comme le souligne le rapport, il faudra attendre les modalités de mise en œuvre effectives de France Travail car celles-ci pourront impacter la méthodologie retenue.

UNE EVOLUTION CONSEQUENTE DE L'OFFRE DE FORMATION DANS LES LYCEES PROFESSIONNELS DE LA REGION

Ainsi, cette nouvelle carte se traduira à la rentrée 2024, par 278 places de formations supplémentaires dans la voie professionnelle en région, au travers de 29 ouvertures, 6 fermetures, 4 diminutions de capacités, 1 gel, 2 transformations, 4 régularisations et enfin 4 colorations et 8 labellisations. Le CESER tient à souligner l'importance du nombre de places ouvertes au regard des années antérieures, malgré un creux démographique qui s'amorce, sachant que la carte 2023 était essentiellement marquée par les places inhérentes à l'ouverture du lycée Joséphine Baker de Hanches.

Il est, en outre, important de noter que cette carte contient également des projets d'ouvertures pour les rentrées 2025 et 2026, dans une vision pluriannuelle de l'offre, ce que le CESER appelait de ses vœux déjà les années précédentes. Il ne peut donc que s'en féliciter. Cette vision prospective facilitera aussi l'anticipation financière et la réponse aux besoins des jeunes en matière d'hébergement (internats, internats d'excellence notamment) et de mobilité via des politiques publiques coordonnées.

Concernant l'évolution de l'offre de formation, plus concrètement, le CESER apprécie que cette carte puisse voir aboutir enfin certains projets portés par l'enseignement agricole. Il avait, en effet, regretté les années antérieures l'absence d'ouvertures dans ce domaine, alors que les besoins sont importants, notamment pour répondre aux enjeux relatifs à la transition écologique et au changement climatique. Ainsi, 5 ouvertures sont proposées dans l'enseignement agricole pour la rentrée 2024, du CAPa au BTSA, et ce, dans 4 départements. Toutefois, il faudra être vigilant car certaines de ces formations sont à destination d'un public vulnérable. Il sera nécessaire de veiller aux réelles capacités de ces jeunes de parvenir à terminer ces formations et à leurs difficultés futures d'insertion professionnelle.

Dans un objectif d'aller vers des formations répondant plus aux besoins identifiés par les entreprises locales, et pour éviter la fermeture de certaines formations peu insérantes, il est ainsi prévu d'ouvrir des formations complémentaires comme le CAP « opérateur de service relation client et livraison », la Mention Complémentaire (MC) « Aide à domicile », la MC « Cuisinier en desserts de restaurant », la MC « Maintenance des installations oléo hydrauliques et pneumatiques », et enfin la MC « Animation-gestion » dans le secteur sportif.

Concernant le CAP « opérateur de service relation client et livraison » ouvert en 1 an au lycée Joseph Cugnot à Chinon et qui vient en poursuite d'études du CAP « opérateur logistique » déjà proposé dans l'établissement, le CESER est particulièrement intéressé par cette démarche. Grâce à l'opportunité qui sera offerte aux jeunes de passer leur permis de conduire dans le cadre de la formation, l'insertion professionnelle de ceux-ci ne pourra être qu'améliorée. Ce type de dispositions devrait pouvoir être étendu à d'autres formations, par exemple pour les jeunes inscrits dans des formations « aide à domicile » qui sont également concernés par des problématiques de mobilité.

Le CESER est aussi particulièrement sensible à l'ouverture du DTS « imagerie médicale et radiologie thérapeutique » au lycée Blaise Pascal à Châteauroux, qui était jusqu'alors uniquement proposé au lycée Voltaire à Orléans. Cela répond à un véritable besoin du territoire, voire de la France entière, et vient renforcer l'action globale de la Région pour former de futurs professionnels médicaux et paramédicaux, avec une attention à un maillage équilibré de l'offre sur l'ensemble du territoire régional.

Enfin, on ne peut que s'interroger sur le gel de la mention complémentaire « technicien des services de l'énergie », notamment au regard des enjeux de transition écologique. Le fait que cette

formation n'arrive pas à trouver son public (1 seul inscrit cette année) est regrettable. Une réflexion poussée devra être menée pour s'assurer qu'elle puisse être déployée éventuellement dans un autre établissement de la région, peut-être ayant

une localisation plus adaptée. La diminution du nombre de places voire la fermeture complète de certains Bac pro « métiers de l'électricité et de ses environnements connectés » est à cet égard inquiétante au vu des besoins des entreprises.

CONCLUSION

Le CESER accueille favorablement cette nouvelle carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire. Il apprécie notamment la mise en place du nouvel outil de datavisualisation géré par le GIP Alfa Centre qui devrait permettre d'éclairer les décisions futures sur des bases chiffrées et objectivées, et ce dans un souci d'aménagement équilibré de l'offre de formation pour le territoire régional et ses habitants. Il devrait permettre d'avoir une vue globale de l'offre y compris celle proposée par les CFA.

Il serait souhaitable de mener de véritables suivis de cohorte pour évaluer et suivre les jeunes formés en région et observer leur insertion professionnelle. Est-elle rapide et durable (CCD de plus de 6 mois au moins) ? Est-elle dans le secteur pour lequel ils se sont formés ?

Le CESER apprécie la nouvelle méthodologie retenue pour élaborer la carte qui devrait permettre d'avoir une vision encore plus proche de la réalité des territoires et de leurs besoins.

La mise en place de bureaux des entreprises au sein des établissements peut constituer une avancée pour une meilleure interrelation entreprise-établissements-jeunes formés mais tout dépendra des contours qu'ils prendront et de la formation des personnes qui les animeront.

Enfin, il gardera une certaine vigilance quant au déploiement de la réforme des lycées professionnels et ses conséquences sur la réussite et les parcours des jeunes de la région.

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif à l'avis sur la carte des formations professionnelles initiales par voie scolaire en RCVL pour la rentrée 2024

Intervention de Madame Maria PEREZ

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur la vice-présidente du Conseil Régional, Monsieur le Président, Madame la Rapporteuse, cher(e)s collègues,

En préambule, nous tenons à réaffirmer ici, l'opposition de **FO** à la réforme de lycées professionnels, qui comme c'est devenu, malheureusement habituel, une réforme faite par des technocrates sans prendre le temps de consulter les professionnels concernés.

Nous dénonçons ainsi les objectifs utilitaristes et leurs conséquences touchant les diplômés de BAC Pro., les personnels par les fermetures de postes, de filières, reconversions forcées et formations livrées aux intérêts privés. Les jeunes sont ainsi fortement impactés, car ils ne seront plus libres de construire leur projet professionnel !

Notre organisation est très attachée à l'existence de diplômes nationaux, reconnus dans les conventions collectives et par la voie professionnelle sous statut scolaire, publique et laïque, garante d'une formation émancipatrice de la jeunesse.

A nos yeux, cette réforme a pour but de détruire l'enseignement professionnel tel qu'il est, y compris avec ses succès, et le donner à « ceux qui savent faire » : c'est-à-dire l'extérieur de l'école et surtout l'entreprise ». Les « bureaux d'entreprise » vont désormais voir le jour et sur les nouveaux rapports entre les entreprises et les enseignants.

Les questions que nous portons sont : Les chefs d'entreprises seront-ils formés à ce nouveau métier pour eux ? Si oui par qui et comment ? Comment créer le lien nécessaire entre ces deux univers ?

Les élèves ne sont pas des salariés ! Les formations proposées ne répondront-elles qu'aux besoins changeants des entreprises sans se soucier des projets des jeunes ?

FO insiste sur la nécessaire vigilance pour garantir que toutes les formations proposées aboutissent à la délivrance d'un diplôme reconnu et non à un simple certificat de compétence dont on ne sait par qui et comment il sera reconnu.

En contrepartie, notre groupe partage pleinement la volonté de la Région dans la nécessaire réponse aux besoins des entreprises et la prise en compte des appétences des jeunes et nous appuyons la demande de la région d'un cadrage national afin de préciser les « attendus sur les métiers d'avenir »

Enfin nous trouvons judicieux que la carte des formations proposée pour 2024 prévoit cinq ouvertures de formations pour l'enseignement agricole mais nous insistons sur le fait que le public concerné est fragile. En effet 30% des élèves de ce secteur bénéficient d'adaptation des épreuves.

D'ailleurs, nous constatons un écart de niveau considérable entre les lycées publics ou privés, l'enseignement agricole est plutôt du niveau CAP. Hélas, aussi financier, la preuve est faite par l'actuelle campagne de pub relayée par la télévision pour la fondation Auteuil.

En conclusion, notre groupe **FO** partage les ambitions de la région en la matière et restera vigilante à ce que les jeunes ne soient pas sacrifiés aux seuls besoins des entreprises, mais restent acteurs de leur avenir et s'associe aux remarques de l'avis.

Le Groupe FO votera donc favorablement l'avis présenté

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif à : « La carte des formations 2023-2024 »

Intervention de Madame Sabine FERRAND

Au nom du groupe : G.E.I

Monsieur le Président, chers collègues,

J'interviens au nom du groupe GEI,

Les entreprises saluent le dynamisme et la flexibilité de cette nouvelle carte des formations pour 2024, avec l'ouverture de 278 places de formations supplémentaires sur l'ensemble des établissements de la région.

- Nous nous félicitons de la labellisation sur 5 départements du BAC Pro « Circuits Courts » en restauration, permettant ainsi à nos jeunes de se retrouver dans les valeurs du « consommables local », de la découverte de nos productions agricoles, en apprenant à les travailler et les valoriser. Cet enjeu peut effectivement permettre de leur faire découvrir d'une part les richesses de notre territoire, de dynamiser l'attractivité de la région et d'autre part de les fidéliser en Centre Val de Loire tout en répondant aux besoins en compétences du secteur.
- Nous notons, également 5 ouvertures de formations soit environ 48 places sur quelques métiers agricoles contre 0 l'année précédente, la question est de savoir si cela répond suffisamment aux besoins du monde agricole. De nouveau, les questions de l'information et l'orientation des jeunes se posent.
- 2 initiatives intéressantes et atypiques sur la création du DTS Imagerie Médicale approchant ainsi un BAC + 3 ou d'un BTS ++, et, très ingénieux 2 CAP transport et logistique intégrant l'obtention du permis de conduire durant le cycle d'apprentissage.

Néanmoins depuis l'année dernière, nous nous inquiétons de la disparition (de 54 PLACES) ou le gel de certaines formations concernant les métiers de l'électricité, environnements connectés maintenance ou de l'énergie On peut s'interroger considérant les besoins en recrutement de ces secteurs d'activités prépondérants au niveau régional.... Problèmes d'attractivités, de méconnaissances des métiers, d'informations, d'orientations ou plus simplement le choix des lieux de formations ? Ne serait-il pas intéressant que les branches, la région et le rectorat puissent s'associer pour travailler sur l'image de ces métiers au sein d'un campus d'excellence comme les métiers du patrimoine, de l'hôtellerie et du tourisme l'on fait.

La réforme des lycées pro démontre une certaine flexibilité, notamment par la mixité des parcours : ex : 1ère année sous statut scolaire pouvant se poursuivre par 2nde année en alternance afin de sécuriser les parcours. Les Lycées Pro et l'Apprentissage doivent être considérés et promus de façon identique comme 2 parcours d'excellences auprès des jeunes et surtout des familles.

La mise en place de Bureaux des Entreprises au sein des Lycées Pros, nous paraissent effectivement une alternative intéressante pour l'interface étudiants, lycées et entreprises, mais là aussi bon nombre de questions se posent sur les missions extrêmement larges de ces référents compte tenu du nombre de jeunes, de leurs suivis, de la recherche des stages et surtout des connaissances et expériences de ces nouveaux acteurs quant au monde économique.

Chaque année, des jeunes sortent diplômés de nos différents lycées, ou centres d'apprentissages, certains continuent un cursus supérieur, et un certain nombre s'évapore et disparaissent certaines fois pour des métiers

administratifs, sans pour cela se retrouver dans nos entreprises alors qu'ils ont déjà obtenus un socle de compétences. Il semblerait intéressant de pouvoir étudier le pourquoi du comment afin de pouvoir comprendre et limiter ce phénomène d'évaporation. Une mission indispensable pouvant correspondre à celles du bureau des entreprises.

Le groupe Employeur votera favorablement l'avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis sur l'avis du CESER sur la Carte des formations professionnelles initiales par voie scolaire en RCVDL pour la rentrée 2024, présentée par le Conseil Régional

Intervention de Madame Michèle PERRIN

Au nom du groupe CFDT

Madame la Vic Présidente du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, la Rapporteuse de l'avis, chers collègues.

La CFDT est en accord avec l'ensemble de l'avis du CESER sur la carte des formations professionnelles initiales, qui nous présenté pour le vote.

Comme déjà dit dans l'avis, la CFDT apprécie la nouvelle méthodologie d'élaboration de la carte pilotée par le Conseil Régional qui associe plus amplement les acteurs de l'éducation et les professionnels notamment par la prise en compte de données économiques, de données statistiques sur les besoins en emploi et en compétences des territoires... Ceci à travers des profils de territoires construits par le GIP Alfa Centre afin d'aider aux décisions des acteurs pour l'évolution de la carte des formations.

La CFDT tient également à souligner des éléments intéressants de cette nouvelle carte :

- La labellisation et la coloration des formations au regard de l'environnement économique ;
- La mise en place d'un dispositif adapté et enrichi comme le CAP « conducteur agent d'accueil en autobus et autocar » en un an dans lequel les jeunes passeront leur permis (prérequis : être déjà titulaire d'un autre CAP) ;
- La construction par le GIP Alfa, d'un outil de datavisualisation ;
- Les évolutions de l'offre relatives à l'enseignement agricole...

Et puis, pour la CFDT, cette carte des formations pour favoriser sa mise en œuvre, doit être connue et prise en compte par les acteurs de l'orientation au-delà de l'accompagnement des jeunes pour faire leur choix en fonction de leurs desiderata et de leurs possibilités. L'orientation ne doit pas se limiter à une vision prescriptive et « adéquationniste », elle doit pour leur choix vers un métier, un secteur professionnel viser l'élargissement du champ des possibles des jeunes et des familles et pour cela être en mesure de délivrer des informations fiables sur les métiers (sur les contenus, conditions d'exercice et contraintes) et les parcours de formation pour aider les jeunes et les familles à choisir. Il est aussi important, de porter facilement à la connaissance des jeunes et des familles les résultats des enquêtes d'insertion professionnelle à l'issue des formations professionnelles contenues dans la carte.

Et puis cette carte des formations sera mise en œuvre dans le cadre de la réforme des lycées professionnels pour laquelle la CFDT est défavorable. Des bureaux des entreprises sont mis en place dans les lycées professionnels. Ils visent à développer les partenariats avec les acteurs économiques du territoire, à faire vivre la relation école/entreprise dans les parcours des apprenants et à organiser des temps de formation en milieu professionnel. Pour la CFDT, l'intention peut être bonne mais à condition de bien définir leurs missions, de leur donner des moyens d'agir et d'éviter les doublons et confusions avec les missions des autres acteurs des lycées et de viser une pédagogie de l'alternance de qualité et en préservant l'esprit de la formation professionnelle sous statut scolaire en veillant notamment à l'acquisition du socle de connaissances, compétences et de culture. Il faut donc rester vigilant et pour cela, il serait pertinent d'envisager un suivi spécifique et une évaluation de ces bureaux des entreprises en région.

La CFDT votera favorablement pour cet avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif à : Avis sur l'approbation de la carte des formations professionnelles initiales par voie scolaire en région Centre-Val de Loire pour la rentrée 2024

Intervention de Madame Nathalie CHENNEVIERE

Au nom du groupe : CGT

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur le Président du CESER,

Madame la rapporteure,

Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

La CGT revendique un droit à l'éducation permanente pour une formation émancipatrice tout au long de la vie. Ce droit doit permettre de construire un continuum de formation en s'appuyant sur une formation initiale solide pour tous et permettant une élévation du niveau des qualifications. C'est nécessaire pour l'individu, pour la Nation et pour le développement économique.

Le système éducatif doit retrouver son sens de service public national avec toutes ses valeurs, notamment celles de gratuité, d'égalité d'accès et de droits, de laïcité. La dimension nationale du service public de la formation initiale, sa gratuité, sa proximité géographique par un maillage territorial équilibré en sont des éléments essentiels.

La formation professionnelle initiale doit assurer à chacune et à chacun une formation générale, scientifique, technologique, technique lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle et une certification reconnue nationalement et inscrite au RNCPⁱ, une insertion durable dans un emploi correspondant à sa qualification et l'appréhension de la diversité de ses situations de travail.

Pour la CGT, l'apprentissage doit être conçu en complémentarité et non en concurrence à la voie scolaire.

La CGT continue de dénoncer la réforme des lycées professionnels, plus que questionnante, et avec force le texte relatif aux grilles horaires du cursus bac pro. Les bouleversements majeurs envisagés auront un impact lourd sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels exerçant en lycées professionnels ainsi que les conditions d'études des élèves.

Le déploiement de France travail à compter du 1^{er} janvier prochain ne manquera pas non plus d'apporter un certain nombre de bouleversements d'autant que la région Centre VDL est région-pilote pour l'instance régionale bicéphale Région-Etat qui pilotera France travail dans notre région.

Quel meilleur moment de préparation à la bifurcation écologique que celui de la formation initiale ? Alors que les inégalités n'ont jamais été aussi fortes et que la société est traversée par de multiples tensions, elle doit

s'affirmer comme un espace de coopération et d'échanges, plutôt que de concurrence et de compétition. Même si certains projets portés par l'enseignement agricole ont conduit à 5 ouvertures, la CGT déplore cette année encore de ne pas voir plus de formations pour répondre aux nouveaux défis, dans le secteur agricole mais aussi en réparation, maintenance, reconditionnement...

Il est bien sûr normal que les formations répondent aux besoins identifiés par les entreprises locales, mais la CGT déplore que ce soit au détriment de l'offre de formation et au profit d'une concurrence certaine entre apprentissage privé et enseignement professionnel. Ajoutons que Parcours sup n'apporte aucune garantie que les élèves pourront réaliser leur cursus dans la région.

L'avis souligne la question de la mobilité géographique nécessaire notamment à certains métiers. Il est évident que le développement de transports en commun dans notre région limiterait le nécessaire recours au permis B.

La CGT, toujours très favorable aux évaluations, rejoint en particulier le vœu de l'avis pour évaluer et suivre les jeunes formés en région et observer leur insertion professionnelle mais est très dubitative sur la mise en place de bureaux des entreprises au sein des établissements.

À l'heure du défi climatique et des mutations du système productif, les voies professionnelle et technologique sont indispensables à la hausse du niveau de qualification nécessaire à la planification de la bifurcation écologique. Il est nécessaire de reconstruire les filières de l'enseignement technologique et professionnel, aujourd'hui dévastées, pour en faire des voies d'excellence.

La CGT votera contre cet avis

ⁱ répertoire national des certifications professionnelles



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr